

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 32 (1995)
Heft: 1219

Artikel: Commentaires sur les votations : AVS : pas de quoi pavoiser
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1015547>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les moyens de la solidarité

RÉFÉRENCE

Yves Flückiger, Javier Suarez Cordero

Analyse économique des différentes propositions de réforme du financement des assurances sociales, Département d'économie politique de l'Université de Genève.

Un résumé de 20 pages est édité par le SIT (tél. 022/ 818 03 00) dans son bulletin d'information de juin sous le titre *Financer autrement la sécurité sociale. Pourquoi? Comment?*

«La protection sociale en Suisse est encore lacunaire, il faut donc la développer». Ou «les coûts sociaux ont atteint un plafond au-delà duquel la substance économique du pays serait en danger». Arguments péremptoirs, demi-vérités et préjugés dominent aujourd'hui le débat. Au cœur du problème, le financement des assurances sociales. En commandant une étude sur la question, le Syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs (SIT), à Genève, a voulu se donner – et nous donner – les moyens de la réflexion. Une initiative assez rare pour être saluée. Inventaire des pièces du dossier.

(jd) Commençons d'abord par la chasse à quelques idées reçues.

En 1991, la Suisse a consacré 22% de son produit intérieur brut aux dépenses de protection sociale, une proportion qui varie de 11.4 à 37.6% dans les autres pays européens. Il est donc exagéré de prétendre que nous avons atteint les limites du supportable.

La globalisation de l'économie et la libéralisation des échanges exacerbent la compétition entre Etats. A cet égard, les charges sociales doivent répondre de leur responsabilité devant le tribunal de la compétitivité. L'ac-

cusation est arithmétiquement justifiée mais sans consistance si l'on se réfère aux économies des pays en développement: faut-il aligner notre protection sociale sur la leur? L'argument est infondé par rapport aux pays industrialisés, et c'est d'abord avec eux que nous sommes en concurrence: sur la base de l'indice salaires/charges sociales/fiscalité, seul pertinent pour opérer des comparaisons, la Suisse fait bonne figure.

Restent que les cotisations sociales prélevées sur les salaires augmentent le coût du travail et peuvent donc freiner la création

COMMENTAIRES SUR LES VOTATIONS

AVS: Pas de quoi pavoiser

La votation sur la dixième révision de l'AVS ne s'inscrira certainement pas dans les pages glorieuses de la démocratie directe. A titre d'illustration exemplaire de l'expression de la volonté populaire, on peut trouver mieux. L'objet du vote était en effet tout sauf clair et le vote lui-même superflu.

(jd) On ne dira jamais assez la lourde responsabilité du parlement dans la confusion et la perplexité qui ont régné au sein de la population jusqu'au jour même du scrutin. La nécessité de recourir aux sondages d'opinion pour décrypter le sens d'un résultat souligne le caractère bancal du projet en cause et ridiculise les droits populaires. Ce sont les sondages en effet qui permettent d'interpréter le oui à la dixième révision comme une approbation aux améliorations sociales de l'AVS, au «splitting» et aux bonifications éducatives, combinées avec un net refus du relèvement de l'âge de la retraite des femmes. Le paquet mal ficelé du parlement était d'autant plus incongru que la pénalité infligée aux femmes ne résout pas le problème du financement à terme de l'AVS, pas plus qu'il ne répond de manière satisfaisante à la flexibilité du passage à la retraite, revendiquée de toutes parts.

Ce scrutin était inutile parce que la gauche politique et syndicale ne devait pas risquer de mettre en cause des progrès matériels, mais aussi et surtout culturels, tels que le «splitting» et les bonifications, immédiatement réalisables. Et cela au nom d'une position de principe fondée sur le refus abstrait

du démantèlement social.

L'Union syndicale suisse, parce qu'elle a succombé à la surenchère facile du parti du travail et des syndicats chrétiens qui, très tôt, ont brandi l'arme référendaire; le parti socialiste, parce qu'il a trop longtemps hésité à choisir son camp; les deux ensemble, parce qu'ils n'ont pas eu le courage et la lucidité de retirer leur initiative «Pour une extension de l'AVS», dépassée et financièrement mal étayée, n'ont pas joué leur rôle de promoteur du progrès social.

Mais au-delà de ce faux pas, c'est aujourd'hui pour l'essentiel qu'il faut unir les forces. A savoir la 11^{ème} révision qui doit régler aussi bien le financement de l'AVS que la retraite flexible. Voire l'ensemble de la protection sociale, beaucoup trop morcelée en Suisse et par là-même encore lacunaire. En proposant des solutions à la fois socialement équitables, favorables au développement économique et financièrement solides. Ce n'est pas la quadrature du cercle. A cet égard, l'analyse commandée par le Syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs (SIT), réalisée par deux universitaires genevois, constitue une base sérieuse de discussion (cf. article ci-dessus). ■